

DEPARTEMENT HERAULT	République Française PROCES VERVAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 novembre 2022 Commune Usclas du Bosc
<p><b>Nombre de membres en exercice:</b> 10</p> <p><b>Présents :</b> 7</p> <p><b>Votants:</b> 8</p>	<p style="text-align: center;"><b>Séance du vendredi 25 novembre 2022</b></p> <p>L'an deux mille vingt-deux et le vingt-cinq novembre l'assemblée régulièrement convoqué le 20 novembre 2022, s'est réuni sous la présidence de Caroline DESMARETZ-CARLES.</p> <p><b>Sont présents:</b> Caroline DESMARETZ-CARLES, Alban GALIANA, , Marjorie LARROQUE, Alain CARLES (représenté par Caroline DESMARETZ-CARLES), Maryline CAVAILLE, Benjamin PANIS, Anne Catherine DOCQUIERRegis CHATEAU</p> <p><b>Représentés:</b> Alain CARLES (représenté par Caroline DESMARETZ-CARLES)</p> <p><b>Excuses:</b> Michel DRUENE, Jesahel CANO</p> <p><b>Absents:</b></p> <p><b>Secrétaire de séance:</b> Marjorie LARROQUE</p>

### Ordre du jour

- Approbation du PV du 4 octobre 2022
- Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)
- DELIBERATION : Subvention Club de foot Saint Etienne de Gourgas
- Manifestations La Coop Ludique
- Travaux
- DELIBERATION : Admissions en non valeurs
- DELIBERATION : CONSEIL DEPARTEMENTAL : Demande de subvention pour l'aire de jeux pour enfants
- DELIBERATION : CONSEIL DEPARTEMENTAL : Demande de subvention pour la restauration des archives communales et des étagères du local à archive suite au dégât des eaux
- Subventions
- DELIBERATION : DM 2 - Vote de crédits supplémentaires
- Questions diverses

### **DELIBERATION : Approbation du PV du CM du 4 octobre 2022**

Madame Caroline DESMARETZ-CARLES, Maire, demande au conseil municipal si des observations sont à formuler quant au procès-verbal de la séance du 4 octobre 2022, dont un exemplaire a été transmis à tous les membres du conseil municipal.

Madame Caroline DESMARETZ-CARLES propose au conseil municipal d'approuver le procès-verbal

Le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve le procès-verbal du conseil municipal du 4 octobre 2022

### **Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement**

Madame Le Maire informe l'assemblée que :

Préalablement au vote du budget 2023, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2022.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2023 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et/ou urgente, le conseil municipal peut en vertu de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des dépenses des crédits inscrits au budget 2022 pour le budget principal M14.

Madame Le Maire demande au conseil municipal qui l'accepte, l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2023 dans la limite des crédits 2022 tous chapitres confondus et ce avant le vote du budget primitif 2023

### **DELIBERATION : Demande de subvention de l'école de foot de Saint Etienne de Gourgas**

Madame Caroline DESMARTZ-CARLES fait part aux membres du conseil municipal de la demande du club de foot de Saint Etienne de Gourgas qui sollicite l'attribution d'une subvention pour contribuer au fonctionnement de leur association en difficulté financière.

Madame Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que deux enfants de la commune d'Usclas du Bosc sont inscrits dans ce club.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé des explications de Madame Caroline DESMARTZ-CARLES, Maire décide d'allouer la subvention pour un montant de 150 €

### **Manifestions La Coop Ludique**

L'association le Coop Ludique souhaite organiser une manifestation à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Madame Le Maire propose aux membres du conseil municipal que la commune prenne en charge l'apéritif.

L'association va se charger de l'organisation de la manifestation.

De même l'association souhaite renouveler la manifestation de juin 2022 à la même période pour 2023.

L'association demande donc l'autorisation au CM pour organiser l'évènement.

Les élus sont favorables à ce projet. et souhaite que l'association présente le programme de cette manifestation.

Madame Caroline DEMARETZ-CARLES rappelle aux membres du conseil municipal que prochainement sera organisée une réunion avec les responsables des associations de la commune et en présence de Sandrine MERI, secrétaire qui coordonne les activités. Un rappel sera effectué concernant entre autres l'entretien de la salle polyvalente, les démarches (et autorisations ) à effectuer auprès du secrétariat en amont des manifestations.

### **Point sur les travaux**

La commission travaux expose les différents travaux à envisager :

- en urgence : le mur de soutènement vers la salle polyvalente + chemin de la vierge : le tuyau d'écoulement des eaux qui traverse le mur doit impérativement être déplacé. Des représentants du SIELL doivent se rendre en mairie courant le mois de décembre, la problématique sera abordée.

- peinture de la Vierge

- restauration des toilettes publiques

- pose d'une coquille "chemin de Saint Jacques"

- barrières au niveau de l'abris bus côté Loiras- 2 barrières cote abris bus

- panneaux pour l'affichage : un à l'entrée et deux au centre du village

- implantation du jardin du souvenir au cimetière

- rénovation appartement communal

- achats de jeux pour l'aire de jeux + équipements de voirie (banc, barrières ...)

- achats de tables pour la salle polyvalente

Mr MALAVAL, Hérault Energie, est venu répertorier les points lumineux à mettre en place : vers l'escalier au boulodrome, les points à modifier pour mettre des leds, l'éclairage de l'église est indépendant il faut voir pour harmoniser les extinctions noturnes.

Mme CAVAILLE Maryline propose de donner une série de bancs en fer qui pourraient être exposés vers l'église après avoir été repeints.

Mr Régis CHATEAU demande si les protections des bornes incendies ont été commandées, Mme Caroline DEMARETZ-CARLES explique que les commandes sont à l'étude pour limiter les frais de port.

### **DELIBERATION : Admissions en non valeurs**

Madame Caroline DESMARETZ CARLES présente l'état d'admissions en non valeurs n° 5702120131 relatif aux reste à recouvrer devenus irrécouvrables transmis par la trésorerie.

Elle précise que cet état est transmis en application du titre 2 de l'autorisation permanente d'engager des poursuites donnée au comptable par délibération.

Le conseil ouï l'exposé de Madame Le Maire et après en avoir délibéré,

Accepte à l'unanimité des présents les sommes présentés en non-valeur n° n° 5702120131

### **DELIBERATION : CONSEIL DEPARTEMENTAL : Demande de subvention pour l'aire de jeux pour enfants**

Madame Caroline DESMARETZ-CARLES, Maire, propose aux membres du conseil municipal de faire une demande de subvention pour terminer l'aménagement du parc avec la mise en place jeux pour enfants.

A l'unanimité les élus préfèrent reporter le vote de cette délibération afin d'approfondir l'aménagement de l'aire de jeux.

### **DELIBERATION : CONSEIL DEPARTEMENTAL : Demande de subvention pour la restauration des archives communales et des étagères du local à archive suite au dégât des eaux**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que suite au dégât des eaux du 11 septembre 2022, la restauration de certaines archives, plans cadastraux mais également des étagères du local à archive s'avère nécessaire.

A l'unanimité les élus préfèrent reporter le vote de cette délibération dans l'attente de devis complémentaires.

### **Subventions perçues par la commune**

Madame Caroline DESMARETZ CARLES énonce les subventions perçues et/ou notifiées pour la commune.

### **DELIBERATION DM 2 - VOTE DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes

Fait et délibéré à USCLAS DU BOSQ, le jour, mois et an que dessus.

- Questions diverses

Un courrier de l'école de La Calendreta vient d'arriver en mairie aujourd'hui. Lors du prochain conseil municipal une étude sera réalisée afin de recenser les coûts à la charge de la commune sur ces dernières années et une demande sera effectuée auprès de notre service juridique afin de connaître les obligations de la commune.

- Mme DESMARETZ-CARLES Caroline précise que les problèmes d'écralements de chiens persistent dans la commune malgré la mise en place des toutounettes. Les chiens ne sont pas forcément ceux de habitants de la commune.

- Mme DESMARETZ-CARLES Caroline informe les élus qu'une demande de rendez vous pour le PLUi a été envoyée à Mr REQUI, Mme DUCROS, Mme ROUYEYROL ainsi qu'à Mme PLANTE à la communauté des communes.

L'ordre du jour est levé à 20h00